



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse suppléante Mme Gina Castelli.

Mme la mairesse Nathalie Bresse est absente.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 32.

2023-01-001

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 5 décembre 2022 ;

3.2 Séance extraordinaire du 12 décembre 2022 ;

3.3 Séance extraordinaire du 12 décembre 2022.

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

5.1 Offre de services pour les plans et devis et la surveillance des travaux – ascenseur au centre Paul-Lessard ;

5.2 Offre de services professionnels d'ingénierie en structure pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard ;

5.3 Offre de services professionnels d'ingénierie en mécanique et électrique pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard ;

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2022.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Renouvellement de l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2023 ;

8.1.2 Renouvellement de l'assurance générale avec la MMQ pour l'année 2023 ;

8.1.3 Renouvellement du contrat de service informatique avec Infotech pour l'année 2023 ;

8.1.4 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023 à la COMBEQ pour le département d'urbanisme ;

8.1.5 Renouvellement du mandat de services professionnels pour l'année 2023 – Cain Lamarre ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.6 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- 8.1.7 Renouvellement de l'adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;
- 8.1.8 Renouvellement de l'adhésion à l'association des travaux publics d'Amérique (ATPA) ;
- 8.1.9 Adoption et mise en place du comité de suivi MADA ;
- 8.1.10 Résolution agente de protection du ciel étoilé en lien avec le plan stratégique 2023-2026 sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner ;
- 8.1.11 Accord du Fonds pour le transport actif relativement au projet de piste cyclable ;
- 8.1.12 Appui à un projet de radio communautaire du Haut-Saint-François ;
- 8.1.13 Contribution 2023 – Journal Le Haut-Saint-François ;
- 8.1.14 Brunch avec les élus de la MRC du Haut-Saint-François ;

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

- 10.1 Adoption du règlement numéro 691 abrogeant et remplaçant le règlement 683 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal ;
- 10.2 Adoption du règlement numéro 692 prévoyant un droit supplétif aux droits de mutation ;
- 10.3 Adoption du règlement numéro 693 relatif aux droits de mutation immobilières ;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 6 février 2023 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-002

3.1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-003

3.2
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-004

3.3
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 37).

M. John St-Cyr :

- Est-ce que les données des radars de vitesse sont envoyées à la SQ ?
- Informe le conseil municipal sur l'avancement du projet d'abris-bus. Des citoyens vont contribuer au projet. On attend le dégel pour commencer.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 41

2023-01-005

5.1
OFFRE DE SERVICES POUR LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX – ASCENSEUR AU CENTRE PAUL-LESSARD :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de David Leslie, architecte, pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction et l'installation d'un ascenseur au centre Paul-Lessard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de David Leslie d'une somme de 10 500.00\$ plus taxes, pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction et l'installation d'un ascenseur au centre Paul-Lessard.

Poste budgétaire : 03-310-00-033

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-006

5.2
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN STRUCTURE POUR LE PROJET D'ASCENSEUR AU CENTRE PAUL-LESSARD :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de DTA ingénieurs structure et civil pour des services professionnels d'ingénierie en structure pour la construction et l'installation d'un ascenseur au centre Paul-Lessard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de DTA ingénieurs structure et civil pour les services



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

professionnels d'ingénierie en structure pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard au coût de 4 150.00\$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-033

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-007

5.3

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE POUR LE PROJET D'ASCENSEUR AU CENTRE PAUL-LESSARD :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de IME Experts-Conseils inc. pour des services professionnels d'ingénierie en mécanique et électrique pour la construction et l'installation d'un ascenseur au centre Paul-Lessard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de IME Experts-Conseils inc. pour les services professionnels d'ingénierie en mécanique et électrique pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard au coût de 16 500.00\$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-033

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2022 et en fait la lecture.

2023-01-008

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 16 janvier 2023 au montant de 156 080.95 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Gina Castelli pour Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- Il y a eu une rencontre chez Valoris en janvier et il n'y a pas eu rien de majeur.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- En janvier, nous avons une rencontre avec Anekdote. C'est une application qui sera disponible à Ascot Corner pour promouvoir nos attraits et qui devrait être mise en service cet été.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- À l'urbanisme, il y a eu 323 permis émis en 2022 vs 329 en 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Il y a eu moins de permis émis, mais plus de travail au niveau des règlements.
- Au niveau de la Régie incendie, la Régie va présenter sa position du schéma de couverture de risque aux membres à la fin janvier.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- Aux loisirs, la patinoire est ouverte à temps partiel.
- Hier, c'était la fête des nouveau-nés. La majorité du conseil était présent.
- La programmation d'hiver est en place. Le Carnaval sera du 2 au 5 février prochain.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- L'année commence et l'environnement est au point mort.
- Il y aura un mini écocentre à venir.
- La collecte des gros déchets est à venir.
- Nous aurons une rencontre du comité environnement prochainement.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- Pour la voirie en décembre, nous avons eu le départ à la retraite de notre directeur des travaux publics Marc Bernier. C'est maintenant Julien-Carl Roux qui prend la relève.
- À la suite de l'accident sur la route 112, un détour a eu lieu par nos chemins de campagne, cela a causé des dommages sur certaines portions sur Sand Hill et Westville. Des travaux devront être faits lors d'un redoux afin d'éviter une détérioration.
- Au début du congé des fêtes, l'équipe de la voirie a dû s'affairer à ramasser des arbres tombés dans les rues et les fossés.
- Et pour les patinoires, quand la météo permet à l'équipe d'effectuer leur travail, les employés travaillent très fort pour voir petits et grands s'amuser. Ils ont fait une zamboni maison.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- Le 11 janvier dernier, la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François tenait sa première assemblée ordinaire de l'année 2023. Plusieurs activités seront au programme cette année, dont le brunch des élus qui se tiendra le 29 janvier prochain à 10 h au club de golf d'East Angus. Comme la Chambre de commerce est en pleine relance avec une nouvelle directrice générale, celle-ci profitera de l'occasion pour revoir sa mission et son plan stratégique. Restez à l'affût, car plusieurs annonces devraient être faites au cours de l'année.

8.1.1

2023-01-009

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023 :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion pour l'année 2023 à Québec municipal est à échéance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le renouvellement de l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2023 au montant de 550.00 \$ plus taxes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Poste budgétaire : 02-130-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-010

8.1.2

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE AVEC LA MMQ POUR L'ANNÉE 2023 :

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le renouvellement de l'assurance générale de la Municipalité pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'assurance générale pour l'année 2023 au montant de 68 856.39 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire :	02-190-00-420	65 613.64 \$
	02-320-00-424	3 242.75 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-011

8.1.3

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE INFORMATIQUE AVEC INFOTECH POUR L'ANNÉE 2023 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année il faut renouveler le contrat de service avec l'entreprise de soutien informatique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement du contrat de service avec l'entreprise Infotech au montant de 9 124.50 \$ taxes nettes pour le soutien informatique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Poste budgétaire : 02-130-00-453.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-012

8.1.4

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2023 À LA COMBEQ POUR LE DÉPARTEMENT D'URBANISME :

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale et le directeur de l'urbanisme et de l'environnement sont membres de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et que la Municipalité paie les frais d'adhésion annuelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle à la COMBEQ pour l'inspectrice municipale et le directeur de l'urbanisme et de l'environnement au montant de 615 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-013

8.1.5

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2023 – CAIN LAMARRE :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier nous devons renouveler l'entente pour les services juridiques de la Municipalité pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Cain Lamarre a présenté à la Municipalité une entente pour les services de base, de forfait de consultation et de recouvrement de créances municipales pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente pour les services juridiques et d'autoriser la mairesse, la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder au recouvrement de créances municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-014

8.1.6

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2023 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :

CONSIDÉRANT QUE la FQM est l'association qui représente les municipalités auprès du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2023 au montant de 2 930.75 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-110-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-015

8.1.7

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler l'adhésion du directeur général à l'ADMQ pour l'année 2023 au montant de 495 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-016

8.1.8

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE (ATPA) :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler l'adhésion du directeur des travaux publics à l'ATPA pour l'année 2023 au montant de 150 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-320-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation
2023-01-017

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.9

ADOPTION ET MISE EN PLACE DU COMITÉ DE SUIVI MADA :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes aînées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est de plus en plus concernée par les thématiques émergentes répondant aux besoins des familles et des aînées comme les saines habitudes de vie, le transport actif, l'engagement social et citoyen, l'offre d'habitation adaptée, l'aménagement du territoire ainsi que l'offre d'infrastructures de loisirs et de vie communautaire de qualité. Nous reconnaissons que la Municipalité est une des premières instances concernées, car l'offre des services de proximité ayant une incidence directe sur la qualité de vie des familles et des personnes aînées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner adopte la politique à l'égard des personnes aînées et son plan d'action d'une durée de 3 ans.

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de l'élu responsable des questions familiales et aînées (RQFA).

Ce comité sera composé des 8 membres suivants :

- Alain Rondeau Conseiller municipal répondant aux questions familles et aînées
- Anabel Côté Citoyenne de la municipalité
- Guy Nadeau Citoyen de la municipalité
- Isabo Royer Citoyenne de la municipalité
- Merlyne Laflamme Citoyenne de la municipalité
- René R. Rivard Citoyen de la municipalité
- Valérie Larouche Citoyenne de la municipalité
- Yvon Bonneville Citoyen de la municipalité
- Andréane Rivard Directrice des Loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire

LEQUEL comité aura le mandat :

- D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu.
- De faire des recommandations au conseil municipal ou de la MRC sur l'évolution des actions.
- De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté.
- D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation
2023-01-018

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.10

RÉSOLUTION AGENTE DE PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ EN LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE 2023-2026 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER

CONSIDÉRANT QU' est en vigueur sur le territoire de la Municipalité le règlement des permis et certificats n° 657;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit la nomination par le conseil municipal d'un officier municipal inspecteur des bâtiments responsable de l'application des différents règlements d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC du Haut-Saint-François et par conséquent celui de la Municipalité font partie de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM) depuis sa création en 2007;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux d'application réglementaires sont au cœur de la gestion de la RICEMM;

CONSIDÉRANT QUE bien que l'approche de gestion ait toujours été centrée sur la collaboration et la sensibilisation, la gestion de la dimension réglementaire demeure un aspect fondamental de la Réserve, et un enjeu d'importance en vue d'assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE les constats relatifs aux défis de l'application réglementaire sur le territoire de la RICEMM sont nombreux et exprimés depuis longtemps par ses gestionnaires et partenaires;

CONSIDÉRANT QU' il est peu réaliste d'attendre des officiers municipaux et intervenants, une maîtrise approfondie des connaissances nécessaires au travail d'application réglementaire en éclairage extérieur et contrôle de la pollution lumineuse;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur sur le territoire possède une complexité intrinsèque liée à son champ d'application, malgré les efforts consentis pour la simplifier;

CONSIDÉRANT QUE le travail d'application réglementaire exige une certaine compréhension du fonctionnement et des caractéristiques techniques des appareils d'éclairage et des instruments de mesure associés;

CONSIDÉRANT QU' une compréhension minimale de la physique de la lumière et de la vision ainsi que des unités de mesure est importante pour bien maîtriser les problématiques et solutions possibles sur le terrain, comme pour être en mesure de communiquer clairement les enjeux aux citoyens, commerçants, et intervenants municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le travail d'application réglementaire en éclairage extérieur exige un minimum de travail en soirée, ce qui est peu attractif pour les personnes en charge;

CONSIDÉRANT QUE le budget limité dédié aux officiers municipaux et les enjeux de pollution lumineuse moins urgents par rapport à d'autres dossiers rendent ce travail difficile à prioriser relativement à l'ensemble de leurs tâches;

CONSIDÉRANT QUE pendant ce temps, de nombreux éclairages non conformes sont installés sur le territoire, dégradant la qualité du ciel étoilé et menaçant la pérennité à long terme de la Réserve;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE depuis 2019, les MRC de Sherbrooke, Granit et du Haut-Saint-François travaillent de concert avec les représentants de l'Astrolab du Mont-Mégantic pour la préservation du ciel étoilé et forment le Comité des 3 MRC/RICEMM;

CONSIDÉRANT QU' une planification stratégique 2020-2023 et un plan d'action triennal ont été mis en place et que la MRC du Haut-Saint-François a participé à un budget conjoint des 3 parties;

CONSIDÉRANT QU' une planification stratégique 2023-2026 et un plan d'action triennal ont été mis en place et que la MRC du Haut-Saint-François a pris la décision de participer à nouveau à un budget conjoint des 3 parties;

CONSIDÉRANT QU' un montant annuel de 25 000 \$ provenant du FDLR du HSF a été affecté (pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026) à la réalisation du plan stratégique;

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique vise en outre à diminuer la responsabilité des municipalités pour l'émission des permis en lien avec l'éclairage nocturne;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2021-2022 de la planification stratégique prévoyait l'embauche d'une ressource partagée et par conséquent la création d'un poste « d'agent de protection du ciel étoilé » pour le Haut-Saint-François et le Granit;

CONSIDÉRANT QUE la ressource partagée a été embauchée et a œuvré sur le territoire des municipalités de Weedon et de Westbury en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le financement de cette ressource s'effectue à même le financement annuel du plan stratégique de la RICEMM;

CONSIDÉRANT QUE le mandat se réalisera avec l'équivalent de 300h par MRC, pour une période d'embauche équivalente à 17 semaines/an;

CONSIDÉRANT QUE la ressource est gérée par l'équipe du parc national du Mont-Mégantic (PNMM), en collaboration avec les MRC. Le PNMM embauche, forme, et encadre la ressource en poste, en fonction des objectifs et balises établis conjointement avec les MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner a été identifiée comme une des deux municipalités du Haut-Saint-François qui bénéficiera de ce service pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les tâches de la ressource se définissent comme suit;

Formation	<ul style="list-style-type: none">• Réglementations en vigueur et pollution lumineuse;• Territoire d'intervention et collaborateurs;• Lumière et principes de l'éco-éclairage;• Inventaire terrain et instruments de mesure;• Modèles et spécificités techniques des luminaires.
Champs d'intervention	<ul style="list-style-type: none">• Bâti un protocole d'intervention en partenariat avec les inspecteurs municipaux;• Bâti un plan de patrouille du territoire pour cibler les éléments de non-conformités et un registre de ceux-ci;• Agir en sensibilisation et accompagnement personnalisé avec les propriétaires, selon le plan d'intervention et les secteurs prioritaires déterminés;• Mettre en place un mécanisme de transmission des dossiers problématiques auprès des inspecteurs municipaux.
Secteurs prioritaires	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les secteurs prioritaires d'intervention avec différents outils (ex : carte satellite, photos panoramiques nocturnes, photos drone, etc.), afin de cibler les plus grands émetteurs et les plus grands gains en termes de réduction de la pollution lumineuse sur le territoire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE les mécanismes d'échanges d'informations et de collaboration avec les officiers municipaux seront à préciser en début de mandat;

CONSIDÉRANT QU' un bilan annuel des actions menées dans la RICEMM par l'agent de protection du ciel étoilé sera intégré à la reddition de compte annuel présenté au Comité des 3 MRC/RICEMM, selon le mode de fonctionnement du Comité, tel qu'il a été adopté. À titre informatif, ce bilan contiendra le nombre de sites inspectés, le nombre d'interventions de sensibilisations menées, et ce, pour chaque MRC (sera transmis à la Municipalité d'Ascot Corner);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accueille favorablement la présence d'une telle ressource sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit attribuer au poste « d'agente de protection du ciel étoilé » par le biais de résolutions adoptées un « pouvoir de visite ». Le poste ne se voit pas attribuer de pouvoir coercitif, celui-ci demeurant entièrement sous la responsabilité de la Municipalité d'Ascot Corner, lorsqu'applicable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de nommer madame Séverine Clause, Agente de protection du ciel étoilé de la RICEMM, comme personne agissant à titre de fonctionnaire pour la Municipalité lorsqu'elle procède à l'observation des propriétés à partir du chemin public ou lorsqu'elle se rend sur les propriétés privées pour y laisser une information à l'intention des occupants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-019

8.1.11

ACCORD DU FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF RELATIVEMENT AU PROJET DE PISTE CYCLABLE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner confirme qu'elle répond à toutes les exigences de l'accord du Fonds pour le transport actif canadien et que le greffier-trésorier est autorisé à exécuter l'accord au nom de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-020

8.1.12

APPUI À UN PROJET DE RADIO COMMUNAUTAIRE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QU'il n'y a actuellement pas de radio communautaire dans la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QU'une radio communautaire dans la MRC du Haut-Saint-François permettrait de communiquer rapidement avec la population du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QU'une radio communautaire dans la MRC du Haut-Saint-François permettrait de faire la promotion de la culture, des activités sociales et économiques sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner appui le projet de radio communautaire du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-021

8.1.13

CONTRIBUTION 2023 – JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal Le Haut-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 4 522.70 \$ au journal Le Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-00-345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-022

8.1.14

BRUNCH AVEC LES ÉLUS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE le 29 janvier 2023 à 10h00 au club de golf d'East Angus aura lieu le brunch des élus;

CONSIDÉRANT QUE le coût du billet est de 35 \$ pour les membres de la chambre de commerce du Haut-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que les membres du conseil soient présents à cette rencontre et que le coût des billets soit payé par la Municipalité.

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-023

10.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 691 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 683 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier la rémunération des membres du conseil municipal.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public avait été donné le 14 décembre 2022 afin de respecter l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 691 abrogeant et remplaçant le règlement 683 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Ce règlement a pour objet d'établir la rémunération des membres du conseil municipal.

Le greffier-trésorier mentionne que le règlement est mis à la disposition du public lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-024

10.2
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 692 PRÉVOYANT UN DROIT SUPPLÉMENTAIRE AUX DROITS DE MUTATION :

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite imposer un droit supplétoire aux droits de mutation lorsqu'il y a exonération prévue à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q. c. D-15.1).

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 692 prévoyant un droit supplétoire aux droits de mutation.

Ce règlement a pour objet d'imposer un droit supplétoire aux droits de mutation lorsqu'il y a exonération prévue à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q. c. D-15.1).

Le greffier-trésorier mentionne que le règlement est mis à la disposition du public lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-01-025

10.3
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 693 RELATIF AUX DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES :

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite fixer un taux supérieur pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ afin de percevoir un droit sur le transfert d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 693 relatif aux droits de mutations immobilières.

Ce règlement a pour objet de fixer un taux supérieur pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ afin de percevoir un droit sur le transfert d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité.

Le greffier-trésorier mentionne que le règlement est mis à la disposition du public lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucune.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 11)

Mme Maryse Labonté :

- Elle souhaite une bonne année 2023. Question en lien avec l'ascenseur, les offres de service c'est les travaux ? Où il sera ? La radio communautaire, qui a eu l'idée ?
- Plusieurs questions en lien avec les comptes à payer.

M. John St-Cyr:

- Quelle est la différence entre Antidote et Anekdote ?
- Le déneigement sur ma rue, c'est bien.
- Demande de précision sur les gros déchets. Il précise qu'à Sherbrooke il y a des limites de répétition.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 23.

13.

2023-01-026

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 23**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 6 février 2023 à 19 h 30;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

GINA CASTELLI
MAIRESSE SUPPLÉANTE

+